

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Volet national

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Volet national

**SERVICE GESTIONNAIRE :** FRANCE TRAVAIL

**CODE ET INTITULE :** NATIO1723 Volet national\_Dispositif territorial d'accompagnement des femmes en difficultés d'insertion professionnelle (2025)

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

**DISPOSITIFS :**

1.h.118 Dispositifs territoriaux d'accompagnement (DTA)

**CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :**

Seules sont éligibles au présent appel à projets les Directions régionales de France travail.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 950 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 15/07/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 30/09/2025

**DESCRIPTION ET CONTEXTE :**

Le présent appel à projets s'appuie sur différents constats et vise à améliorer l'effectivité de certains principes. En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe juridique constitutionnel français ainsi qu'un droit fondamental de l'Union européenne.

La charte des droits fondamentaux dispose que « l'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération ». Or, si c'est une égalité de droit, l'égalité de fait n'est toujours pas acquise notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle des femmes.



Selon les chiffres de l'Insee (Tableau de Bord de l'économie Française – Égalité femmes-hommes), le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 71,5 % en 2024 ; il reste inférieur de 6 points à celui des hommes.

Le taux de chômage des femmes a atteint 7,3 % en 2024, un taux proche de celui des hommes (7,6 %). En 2024, 38,8 % des femmes en emploi occupaient des postes d'employés, contre 11,6 % des hommes. Ces derniers sont quant à eux plus souvent ouvriers (28,2 % contre 7,2 %). La part des cadres est plus élevée chez les hommes (25,4 %) que chez les femmes (20,4 %). Les femmes sont 26,8 % à travailler à temps partiel : c'est 3,1 fois plus que les hommes.

En 2023, le revenu salarial moyen des femmes était inférieur de 22,2 % à celui des hommes dans le secteur privé. Cependant, à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes est inférieur de 14,2 % à celui des hommes. À emploi comparable, c'est-à-dire pour le même emploi exercé dans le même établissement, l'écart de salaire en salaire en équivalent temps plein se réduit à 3,8 %.

Par ailleurs, le recours à l'activité réduite – c'est-à-dire le fait d'être inscrit à France Travail tout en exerçant une activité professionnelle au cours du mois – est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, en 2024, 54,4% des demandeurs d'emploi en catégories B et C, c'est-à-dire tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant travaillé au cours du mois, sont des femmes. Cette part est restée stable depuis une trentaine d'années, et est en 2024 supérieure de 6 points à celle observée parmi les demandeurs d'emploi en catégorie A (demandeurs d'emploi sans emploi au cours du mois) – Statistiques et Indicateurs Mars 2025.

Les femmes demandeuses d'emploi accèdent également moins vite que les hommes à l'emploi salarié durable, et moins fréquemment aux missions d'intérim ou à la création d'entreprise. Ainsi, en juin 2024, six mois après leur inscription sur les listes de France Travail en décembre 2023, 31% des femmes ont accédé à un emploi salarié durable (CDI ou contrat de six mois ou plus), un taux inférieur à celui des hommes (37%). Le taux d'accès a diminué pour les femmes (-1 point) et reste stable pour les hommes par rapport aux taux des inscrits en décembre 2022.

Tous ces paramètres montrent la nécessité de mettre en place un accompagnement spécifique des femmes demandeuses d'emploi. Une approche genrée dans l'accompagnement permettrait aussi de prendre en compte les violences physiques et morales qui éloignent les femmes du marché de l'emploi.

C'est pourquoi France Travail est fortement engagé sur ce champ depuis de nombreuses années, notamment à travers **un accord avec l'État** (et notamment avec le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et avec le Ministère du travail, de la santé et des solidarités) en faveur de l'insertion économique des femmes et de l'égalité professionnelle.

Combinant une approche nationale et territoriale, cet accord-cadre (renouvelé pour la quatrième fois pour la période 2021-2024) vise à :

- Renforcer la gouvernance nationale et locale de la politique de l'égalité femmes-hommes en matière d'emploi (diagnostic, programmes d'actions et bilans partagés entre les différents acteurs impliqués) ;
- Lutter contre les stéréotypes sexistes (notamment en facilitant la formation d'au moins 2 conseillers par agence à l'égalité femmes-hommes) ;
- Favoriser la mixité professionnelle (en faisant évoluer les représentations sur les métiers et en déconstruisant les stéréotypes auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises) ;

- Faciliter le retour à l'emploi des femmes (en levant les freins sociaux et professionnels, via la mobilisation de l'offre de services de France Travail et de ses partenaires).

Les actions dans le cadre de cet appel à projets seront construites sur la base des diagnostics locaux conduits par les directions régionales et territoriales de France Travail, partagés avec les acteurs du territoire et prenant en compte plus finement les spécificités territoriales afin de répondre aux besoins de certains groupes de femmes défavorisées à de multiples égards. A ce titre, ces diagnostics locaux permettront d'établir une solution d'accompagnement complémentaire à l'existant sur le territoire.

Le public visé doit être identifié à l'issue du diagnostic local qui aura été conduit par la direction régionale concernée de France Travail, en étroite collaboration avec la ou les directions territoriales et l'agence/les agences concernées.

**THÈME :** Dispositif territorial d'accompagnement des femmes en difficultés d'insertion professionnelle